

81

JUILLET 1992
NUMÉRO 31

PARISOT

AU CONSEIL MUNICIPAL

- 30 DÉCEMBRE 1991 -

Indemnité de logement aux Instituteurs : - Le Conseil Municipal donne un avis favorable aux propositions de M. le Préfet concernant l'indemnité de logement due aux instituteurs.

Chemin de la Mouline : - Suite aux demandes faites par MM. BERT de Loupiac, concernant le chemin de la Mouline à la Carrétarié dont une partie a été vendue après enquête publique, le Conseil Municipal renouvelle sa proposition de vente pour le prolongement de ce chemin traversant leur propriété, mais refuse de réaliser l'aménagement d'un chemin privé.

Convention VIVIERS-LES-LAVAU : - Madame DELOUTEAU a été nommée secrétaire de mairie de la commune de Viviers-les-Lavaur. Afin de faciliter le déroulement de sa carrière, la commune de Parisot accepte de gérer celle-ci. Une convention sera signée entre les deux communes, stipulant les modalités de remboursement de salaire par la commune de Viviers-les-Lavaur.

Site Archéologique de Montans : - Le Conseil Municipal renouvelle son adhésion au Site Archéologique de Montans. La participation financière pour l'investissement sera de 22,741 F. qui seront payés sur deux exercices. M. Yvon VALAX, et M. Denys MIQUEL sont nommés délégués de la commune.

Demande DGE (Toiture Ecole et Eclairage Public) : - Une demande est faite auprès de M. le Préfet du Tarn, pour l'attribution de la Dotation Globale d'Équipement, concernant la toiture de l'École, et l'extension de l'Éclairage public.

Assurance Employés Communaux : - M. le Maire informe le Conseil de l'obligation qui est faite aux collectivités de souscrire un contrat d'assurance pour les défaillances du personnel en cas de maladie ou d'accident. Après étude des propositions faites, un contrat a été signé avec GROUPAMA.

Chemin de la Combe : - Du gravier sera porté sur le chemin de la Combe, allant à la décharge.

- 24 JANVIER 1992 -

Chemin de la Mouline : - MM. BERT de Loupiac ont fait appel au service aide Recours-Conseil des Assurances Groupama pour régler le litige concernant le chemin de la Mouline. M. le Maire se tient à la disposition de ce service pour un entretien.

Place Publique : - Le Conseil approuve les plans du projet d'aménagement de la Place Publique, et confie à la DDE, l'exécution de ces travaux.

Ancienne Poste : - Le locataire de l'ancienne Pos-

te ne souhaitant pas renouveler le bail, ce local sera donc à nouveau vacant à compter du 1er Avril.

Pont Bascule : - En réponse à la demande de subvention faite pour l'installation d'un pont bascule à St-Gauzens, le Conseil Municipal ne souhaite pas soutenir ce projet trop éloigné pour les habitants de Parisot.

Ralentisseurs : - Il est décidé l'installation de ralentisseurs sur la Départementale 87, dans le village, en préliminaire de solutions plus efficaces.

Travaux Eglise de Sainte-Sigolène : - Une subvention est sollicitée auprès des Bâtiments de France pour les travaux de toiture.

- 12 MARS 1992 -

Chemin de la Mouline : - M. le Maire fait un rapport des rencontres avec les assurances GROUPAMA et MM. BERT de Loupiac, concernant le différent qui oppose ces derniers à la commune. Favorables des deux côtés à une solution amiable, un devis des travaux à effectuer sera demandé à une entreprise, et une répartition des frais entre les parties sera envisagée.

Vote des 4 Taxes : - Le Conseil Municipal vote les 4 taxes pour 1992, qui se répartissent comme suit, avec une augmentation de 5% par rapport au produit attendu : TH 7,69%, FB 14,06%, FNB 56,17%, TP 13,93%.

Intercommunalité : - Un projet de communauté de communes est envisagé entre les cantons de Graulhet, Cadalen, Gaillac et Lisle-sur-Tarn, le Conseil Municipal est invité à participer à une réunion d'information à ce sujet.

Fermeture d'une classe : - Le Conseil Municipal est informé par l'Inspecteur d'Académie de la fermeture d'une classe à l'école pour la prochaine rentrée. Le Conseil Municipal manifeste son désaccord, déplore cette décision liée à la faiblesse des effectifs attendus, et souhaite que le maintien de la classe maternelle soit assuré. Une délibération sera transmise à M. l'Inspecteur.

Subvention Classe de Mer : - La commune propose de participer à ce projet à raison de 100 F. par enfant.

- 3 AVRIL 1992 -

Compte Administratif 1991 : - Le Conseil Municipal vote le Compte Administratif 1991 présenté par Monsieur le Maire, qui présente un excédent de

LE MOT DU MAIRE

Dans sa dernière séance du premier semestre 1992, le Conseil Municipal unanime a décidé d'adhérer à la "Communauté des Communes" qui a pour vocation de tirer le maximum de profit de l'incontestable essor qu'apportera à notre région l'ouverture prochaine de la voie rapide ALBI-TOULOUSE.

Cette unanimité sur un tel projet dont l'importance est capitale nous permet d'espérer que Parisot saura, dès les toutes prochaines années, bénéficier de la proximité de cet axe routier qui ouvrira plus largement le secteur Tarn-Dadou vers les métropoles régionales et départementales et leurs au-delà.

Les avantages de l'union et de la solidarité ne sont plus à démontrer à notre époque : nos SIVOM, nos GAEC, nos CUMA le prouvent.

Les collectivités locales, elles aussi s'unissent dans une "COMMUNAUTE DES COMMUNES" pour assurer à tous un meilleur mode de vie dans un meilleur environnement.

Y. VALAX

(Nos lecteurs liront dans une page voisine le texte intégral de la délibération du Conseil Municipal en date du 2 Juin 1992).

clôture de 477.688,64 F. en fonctionnement et de 40.046,51 F. en investissement.

Budget Primitif 1992 : - Monsieur le Maire présente aux conseillers la proposition de budget primitif pour 1992, ce budget s'élève à la somme de 1.358,396 F. en section de Fonctionnement et à la somme de 270.020 F. en section d'Investissement. Ce budget est voté à l'unanimité.

Indemnité de fonction des élus communaux : - Lecture est faite aux membres du Conseil de la loi 92 108 du 03 Février 1992 concernant les indemnités de fonctions des élus municipaux. Le Conseil Municipal est unanime pour accorder le taux maximum de ces indemnités à Monsieur le Maire et M. le 1^{er} Adjoint.

Centre Aéré : - Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'accueil du Centre Aéré de Montans sur la commune de Parisot.

Mise en place de l'Instruction budgétaire et comptable M49 : - Le Conseil Municipal en réponse à la circulaire préfectorale du 24 Mars 1992, concernant l'Instruction budgétaire et comptable M49, relative aux services d'eau et d'assainissement précise :

Les recettes enregistrées pour la redevance d'assainissement (6802 F.) sont nettement inférieures au montant de l'annuité d'emprunt que doit rembourser la commune (18.268,89 F.). Un budget distinct équilibré demanderait une augmentation très importante de la redevance.

La Perception ainsi que la Mairie n'ont pas eu le temps matériel de mettre en application cette instruction.

- 02 JUIN 1992 -

Création d'une communauté de communes : - Le Conseil Municipal donne son accord pour la création d'une communauté de communes, approuve le projet de statuts, et décide d'adhérer à la communauté de communes "TARN et DADOU", désigne en qualité de délégué titulaire M. Yvon VALAX, et de déléguée suppléante Mme Annie MARIE-VIRGINIE.

Subvention pompiers : - La subvention votée par les communes du canton de Lisle-sur-Tarn aux Sapeurs Pompiers était destinée à leur financer

AU CONSEIL MUNICIPAL

(suite)

une assurance vie. Cette assurance n'étant pas renouvelée pour 1992 le Conseil Municipal de Parisot décide de maintenir une subvention d'un montant de 500 F. La subvention votée précédemment était de 1100 F.

Travaux Eglise de Ste-Sigolène : - Les travaux de réfection de toiture vont être entrepris prochainement, la zinguerie ne sera pas refaite, ces travaux sont subventionnés par le Conseil Général, un don anonyme a également été versé à la mairie.

Autres travaux : - Les travaux à l'école (réfection de toiture et Salle de Classe des grands) seront entrepris pendant les vacances scolaires d'été. L'extension de l'éclairage public est programmé aussi.

Ces travaux ont fait l'objet de subventions de l'Etat (DGE) et du Conseil Général.

Compte rendu de la visite faite à M. l'Inspecteur de L'Education Nationale : - Monsieur le Maire donne un compte rendu de l'entretien qu'il a eu avec Monsieur l'Inspecteur de l'Education Natio-

nale, en compagnie de représentants de Parents d'Elèves le 27 mai 1992.

Il a été déploré un nombre important de remplacement dans le courant de l'année scolaire ainsi qu'une inquiétude quant aux mouvements d'instituteurs pour l'année à venir. La stabilité étant garante d'un bon enseignement, et du maintien des enfants à l'école de Parisot, les Parents d'Elèves et Monsieur le Maire ont demandé une meilleure organisation pour les années à venir.

Monsieur l'Inspecteur a promis une attention particulière sur Parisot.

Demande d'extension carte communale : - Le Conseil Municipal demande un avenant d'extension à la carte communale pour les parcelles ZE 17, 19, 20, 22, situées au lieu dit "Les Tabars".

Location de la Poste : - Monsieur le Maire, est autorisé à signer avec les personnes intéressées, un bail de location pour le bâtiment de l'ancienne poste.

PENTECOTE EN SALLE...

Une fois n'est pas coutume, dit-on.

C'est la fête et la fête de Pentecôte : réel rassemblement de tous au cœur du village.

M. le Maire, le Comité des fêtes, des bonnes volontés disposent l'espace de la salle des fêtes pour cette eucharistie de Pentecôte.

Enfants, ados, jeunes, et adultes de tous âges sont présents, un bon nombre dès 10 heures, pour la célébration. La clique de Giroussens met tout son talent pour participer. Pour quelques instants la salle des fêtes est transformée en cathédrale : au mur, un Christ dessiné et peint par un jeune de Parisot ; une table eucharistique est bien parée de nappes et de fleurs comme de lumières ; bancs et chaises se garnissent...

Il est permis de rêver...

La vie c'est la réalisation de beaucoup de rêves.

En ce matin de Pentecôte, nous rêvons à notre prochaine résurrection de Saint-Jacques de Parisot : restauration ou nouvelle église, qui sait ?

En tout cas, la cathédrale de ce matin nous fait penser à ce que pourrait être le lieu situé au cœur

du village pour l'accueil de tous les croyants et le rassemblement pour la prière, comme pour toutes les célébrations qui jalonnent la vie : un sanctuaire dans lequel on pourrait être proche et bien rassemblés ; un espace de prière humble, clair et chaleureux ; des salles de catéchisme et d'accueil qui pourraient s'ouvrir lors des assemblées nombreuses.

Il est permis de rêver. Il faut rêver pour un jour réaliser ce que beaucoup souhaitent : qu'au cœur de Parisot s'ouvre non plus une salle mais une cathédrale de prière.

Durant bien des années, Fernand Bounhiol et sa famille ont été les gardiens et les carillonneurs de l'église Saint-Jacques. Nous ne pouvons pas oublier que "la forge et le forgeron, le boulanger et l'église formaient le cœur du village".

Dans quelques jours nous serons au 1er anniversaire de la fermeture de l'église. Sans nul doute, les bonnes volontés ne laissent pas passer cet anniversaire dans l'indifférence.

Abbé N. Maurel

NOS JOIES

NAISSANCES

- Nos instituteurs M. et Mme Combelles, déjà parents de Bruno et de Marie ont, depuis le 22 janvier dernier, une mignonne petite fille : LISA.

- Un premier enfant, ALEXIS est né le 25 janvier au jeune foyer de Christophe Taurines et Chantal Calmettes, à la Carrétairie.

- Au village, Isabelle et Bernard Munoz sont, depuis le 8 mars, parents d'un deuxième enfant, EMILIE, petite sœur de Vincent, un grand garçon de 4 ans déjà.

- Le 9 mai, Nadine Albenge, née Pélioussou a donné le jour à un beau garçon, FLORIAN qui fait la joie de son papa Nicolas et de sa petite sœur Mélanie.

- Notre sympathique compatriote Patrice Gilles et Corinne Legrand, de Lavaur sont, depuis le 24 mai, parents d'une jolie petite LAURE.

A ces nouveaux nés nous souhaitons tout le bonheur possible dans la vie qui commence pour eux.

Aux parents, nos vives et amicales félicitations.

MARIAGE

- Nous avons appris avec plaisir le mariage à BRIATEXTE, le 11 juillet, de notre jeune ami Didier BLANC, ouvrier mégissier domicilié au Rouquet, avec Sandrine KRISAKIS, ouvrière mégissière domiciliée à Briatexte.

Nos vœux très amicaux de bonheur et toute notre sympathie à Solange et Roger Blanc, l'actif président du Club des Anciens de Parisot.

BIENVENUE...

- à Sylvie JULIS et Christophe ORF, nouveaux locataires de l'ancienne poste,

- à Philip Mc KEN et à sa famille, dans leur maison d'En Reynès,

- à Patrick MEUNIER, nouvellement installé à La Maisonnette,

- à Pascal MASLET, dans le quartier de La Maisonnette lui aussi,

- à Denis CHWASTYNIAK, nouveau locataire de la maison Pratiel au village,

- à Jean DOS SANTOS, lui aussi au village, maison Caubet,

- à Daniel BOURREL, au Breil.

NOS PEINES

Notre précédent Bulletin était à l'imprimerie et déjà composé lorsque nous avons appris le décès à St-Anatole, le 1er janvier dernier, à l'âge de 73 ans, de Mme Maria SIRVEN, la mère de notre collègue du Conseil Municipal Mme Yvette Bressolles, à qui nous renouvelons nos très sincères sentiments de condoléances.

15 février : - Raymond BALSSA, domicilié au village décédait à l'âge de 77 ans. Ses obsèques ont eu lieu à Ste-Sigolène.

17 février : - La mère de notre excellent collègue, Hubert Massoutier est décédée le 17 février à l'âge de 84 ans. Les obsèques de Denise MASSOUTIER ont eu lieu à Lisle et l'inhumation à Parisot.

3 mars : - Henri ALVERNHE qui avait habité de longues années dans notre village est décédé à Rabastens à l'âge de 84 ans. Il repose désormais dans notre cimetière.

26 mars : - Marie GAUDOU, née Souloumiac, la veuve de notre regretté ami, ancien adjoint Léon GAUDOU, s'est éteinte à Gaillac. Elle a été inhumée auprès de son mari dans leur caveau de Parisot.

5 mai : - Fernand BOUNHIOL bien connu et très estimé dans notre village dont il a été pendant de longues années le forgeron et le carillonneur est décédé à Gaillac. Ses obsèques ont eu lieu à Lisle et son inhumation dans notre cimetière. Il était âgé de 86 ans.

4 Juin : - Le père de notre compatriote Jacky Pradelles, M. Olivier PRADELLES est décédé à l'âge de 79 ans à Fiac où il habitait.

25 Juin : - Décédée à Argelès sur Mer, Mme Lucie MALÉ, 81 ans, épouse de notre ami Noël MALÉ a été inhumée au cimetière de PARISOT après un service funèbre célébré à Ste-Sigolène.

Nous exprimons aux familles touchées par ces deuils nos bien vives condoléances et notre profonde sympathie

NOS SOCIÉTÉS

AIDE A DOMICILE EN MILIEU RURAL

La réunion de secteur du 28 janvier nous a permis de découvrir les nouvelles dispositions de la Fédération, tout en déplorant les lenteurs administratives qui font traîner en longueur les dossiers : (jusqu'à trois mois d'attente).

A cela, s'ajoutent les restrictions des aides des caisses de retraites, ce qui diminue considérablement la capacité et la rapidité des interventions. Souvent, ce sont les fonds recueillis grâce aux actions organisées par les bénévoles qui viennent pallier à ces déficiences ; en particulier dans les interventions urgentes autres que près d'une personne âgée ou à l'occasion d'une maternité, où là, l'intervention peut être très rapide.

De tout cela nous sommes désolés, et nous tenons à dire à tous ceux qui ont besoin de notre aide que nous faisons le maximum et que les retards et les diminutions d'aide ne viennent pas de nous.

Merci en tous cas à tous ceux qui ont fait de nos manifestations des succès. Que ce soit pour le super loto du 29 février, pour la vente des calendriers, ou celle des gâteaux lors de la fête de Parisot (vente particulièrement réussie grâce à la célébration de la messe dans la Salle Polyvalente où s'abritait également notre stand).

Votre participation a été exemplaire et fructueuse. C'est cela qui permet à notre Association de rester, malgré ses difficultés, très proche de la population et qui l'a incitée, au cours de plusieurs réunions préparatoires, à se proposer pour la création d'une Association de Soins Infirmiers à domicile qui couvrirait un secteur important.

Notre assemblée générale du 24 avril nous a permis de réaffirmer, comme nous le faisons ici, que notre souci primordial reste d'aider et d'assister tous ceux qui veulent demeurer le plus longtemps possible dans leur milieu familial et de leur rendre la vie plus facile dans le milieu rural.

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

A l'occasion de la fête de Pentecôte, les enfants de l'Ecole de Parisot ont organisé une petite vente de cocardes, mais soufflés et friandises.

Cette collecte a permis un bénéfice de 2000 F., somme qui sera utilisée pour la sortie "Classe de Mer" du 29 juin au 3 juillet à Port Barcarès.

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont participé généreusement et qui ont soutenu les enfants dans leur démarche.

LE BUREAU

THEATRE

Le groupe théâtre bouillonne d'idées et de projets. Jugez-en vous-mêmes !

Dès le 24 octobre, il redonnera son spectacle d'avril, enrichi et donc d'une durée plus longue... De plus, les spectateurs auront le plaisir d'être tous - ou presque - confortablement installés sur des chaises, car un achat important de chaises sera réalisé d'ici là grâce à la coopération de toutes les associations et de la municipalité.

Pas de relâche ensuite, car le 28 novembre, le groupe, coordonne et organise le spectacle Inter-

Génération, Inter-Associations. Que tous ceux qui veulent y participer, en individuels ou en groupes, contactent Nicole Milliet ou l'un des acteurs qu'il peut connaître.

A ces deux spectacles, participeront les enfants qui, nombreux, ont déjà manifesté leur désir de continuer. De nouvelles créations sont en train de germer !

Un stage de théâtre en décembre ou janvier permettra aux amateurs que nous sommes de nous perfectionner et de présenter en 1993 un nouveau spectacle que nous espérons divertissant pour vous. Car tous les efforts que nous avons faits (création de décors, installations d'éclairage) ont pour objectif de faire encore plus pour votre plaisir et l'animation de notre commune.

Nous vous remercions de votre présence à nos spectacles et de la chaleur de vos applaudissements...

C'est cela qui nous pousse à faire toujours mieux.

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

Dynamisme, progrès, ambiance, c'est ainsi que l'on pourrait résumer le bilan de notre Club cette année.

Douze inscriptions de plus que l'année dernière, et, parmi elles, plusieurs aînées qui sont venues grossir le cours du jeudi après-midi qui leur est particulièrement destiné. Nous en sommes très heureuses et... nous en attendons d'autres.

Un vrai succès pour le loto organisé avec le Club de tennis et le super lot, gagné et apprécié par Madame Marie-Virginie... une semaine sur la Costa Blanca.

L'omelette pascaline savourée chez Josette Cambon, dans une ambiance sympathique après une randonnée d'une dizaine de kilomètres.

Mais il y a eu aussi des innovations :

- notre participation à plusieurs randonnées organisées par Lisle Rando,

- une séance d'initiation à la Lambada pendant un cours de gym,

- notre projet de sortie en discothèque avec les G.V. de Montans pour terminer la saison,

- l'organisation, avec le Club de Tennis, de la journée du Sport le 16 mai, journée marquée par des parcours de marche, de jogging et de V.T.T....

L'année prochaine, nous ferons encore mieux pour satisfaire tous les sportifs et surtout les enfants.

Mais surtout notre Club participe activement à la vie de la Commune en soutenant les manifestations des autres associations et, en participant à l'équipement de notre salle des fêtes (achat de chaises).

Nous espérons ainsi manifester l'esprit d'amitié qui règne entre nous !

Bonnes vacances à tous !

Mais n'oubliez pas !

- 15 août : randonnée de nuit avec Lisle-Rando.

- 26 septembre : conférence sur l'Arbre à la salle des fêtes (Lisle-Rando).

- 27 septembre : randonnée à Parisot.

- 17 septembre : reprise des cours.

L'AMICALE DES AINÉS

Comme d'habitude nous venons vous donner le compte rendu de nos activités afin de vous informer et peut-être vous inspirer pour vous joindre à nous.

D'abord, le 19 janvier, réunion générale avec compte rendu de l'année, projets pour l'année à venir et compte rendu financier.

- 28 janvier : loto qui a été rémunérateur car vous avez été nombreux, ce qui nous a permis de gâter davantage nos handicapés et une participation au repas du 3e âge.

- 2 février : nous avons assisté au repas de la municipalité et nous remercions M. le Maire et ses adjoints pour le dévouement dont ils ont fait preuve pour nous gâter.

- 18 mars : réunion de secteur à Lisle-sur-Tarn où cinq des nôtres y étaient.

- 31 mars : au Théâtre à Albi, cinq des nôtres ont profité de la réduction.

- 20 avril : assemblée générale de la Fédération à Gaillac. Nous étions trois à participer à la gestion.

- 17 mai : repas des Aînés. Vu tous les absents qui étaient dans nos rangs, nous avons demandé une messe pour ceux qui nous avaient quittés.

Nous étions une bonne cinquantaine à déguster un bon repas et à nous distraire très amicalement par de bonnes blagues, des chants et, après avoir bien ri nous avons dansé et nous nous sommes quittés, heureux d'une bonne journée.

Enfin, réunion départementale de la forme. Trois des nôtres y ont participé : concours de belote, pétanque, visites guidées, bal. Repas un peu tiré par les cheveux, mais c'est l'aventure.

Il faut ajouter à cela nos réunions des 1er et 3e mardis de chaque mois à la salle des fêtes, dont celui de Mme GAU a eu les honneurs dans "La Dépêche", ainsi que le repas du 3e Age au Relais.

Venez vous joindre à nous, nous serons heureux de vous intégrer à notre amitié.

L'AMICALE

TENNIS CLUB DE PARISOT

- Le 26 Juin 1992 -

Par un bel après-midi d'été (mais oui, nous sommes en été), les cours de tennis se sont achevés sur un mini-tournoi. Le Parisot Tennis Club de demain a démontré tout son savoir-faire devant un public venu nombreux pour l'occasion.

Tout ce petit monde s'est retrouvé pour la remise des coupes et... d'un apéritif où de nombreux adultes se sont montrés plus à l'aise qu'avec une raquette.

Devant ce succès, il ne nous reste qu'à encourager tout le monde, grands et petits, à exercer leur talent pendant l'été qui finira bien par arriver.

A NOS LECTEURS

Quelques exemplaires de ce journal sont encore disponibles à la Mairie. Ils sont à la disposition de nos lecteurs jusqu'à épuisement du reliquat.

Parisot d'autrefois

EN 1899

Avec l'aménagement de la place publique de Parisot et la revalorisation de son lavoir public, il nous semble utile de vous rappeler les circonstances de sa construction. Il fut construit en plusieurs étapes assez rapides de 1899 à 1909 malgré un manque permanent de moyens financiers.

Voici le texte intégral de la délibération du Conseil Municipal en date du 5 février 1899, décidant la construction d'un "abreuvoir municipal".

"Messieurs Bounhiol Célestin et Hébrard Clément, conseillers municipaux résidant au village de Parisot, exposent au Conseil Municipal que chaque année le ruisseau de Parisot qui, en temps ordinaire sert d'abreuvoir public pour tous les animaux du village, est complètement à sec pendant de longs mois de l'été. Les habitants du chef-lieu se trouvent alors dans une situation fort embarrassée. D'autre part, ils font remarquer qu'à la fontaine publique qui se trouve dans l'autre partie du village, une forte quantité d'eau s'écoule en pure perte. Ils estiment que si cette eau était amenée sur la place publique de la Mairie dans un réservoir qui servirait d'abreuvoir public, ce serait un bienfait inappréciable pour tous les habitants du village soit pour leurs bestiaux, soit en cas d'incendie.

La distance à parcourir étant relativement minime, la dépense ne sera pas bien élevée. Ils ont à cet effet suscité une souscription qui s'est élevée à la somme de 301 francs. (1)

Ils proposent donc au Conseil Municipal

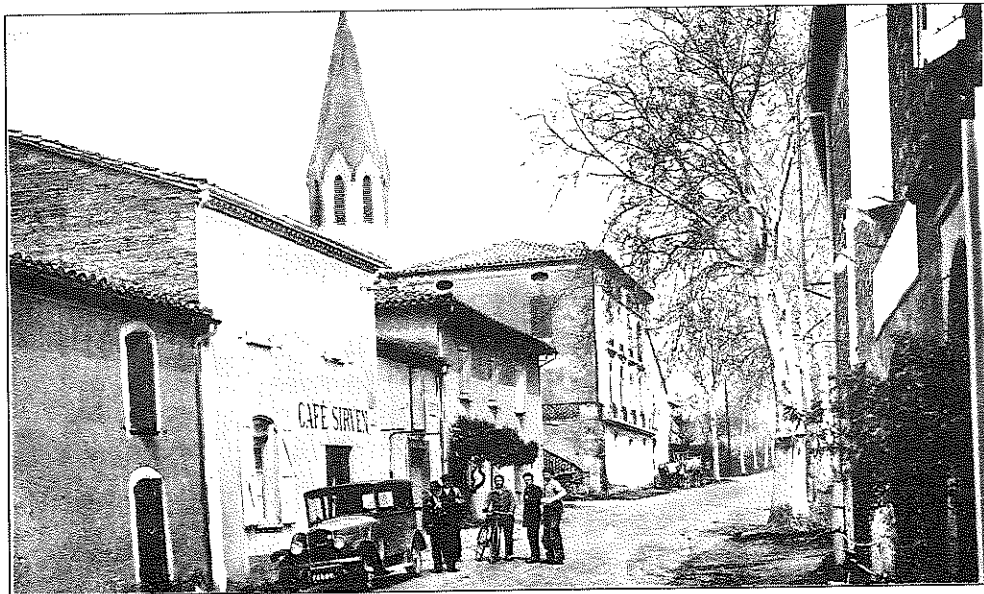
d'établir sur la place publique de la Mairie un réservoir où serait amenée l'eau, qui se trouve en trop à la fontaine du lavoir public du village rive droite du ruisseau de Parisot.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré considérant combien lui paraît fondée la proposition de MM. Bounhiol Célestin, Hébrard Clément, considérant les avantages qui seraient ainsi créés au village de Parisot et dont la nécessité est grandement démontrée par l'importance des sacrifices des intéressés, approuve la proposition qui lui est faite.

Il décide la construction de cet abreuvoir et charge Monsieur le Maire de prier Monsieur Bertrand agent voyer d'arrondissement à Gaillac, faisant fonctions d'architecte, de faire un rapport et un devis sur le projet et remet à la session de mai prochain le vote de fonds pour la réalisation de cette construction".

(1) Les participations de 16 souscripteurs allaient de 3 F. à 50 F.

A.E.



Notre village... et cinq compatriotes

Aujourd'hui...

FAMILLES RURALES Association de Montans - Parisot - Peyrole

Le CENTRE AÉRÉ ouvre ses portes cette année à Parisot, sur les lieux de l'école, du 9 juillet au 8 août. Il accueille des enfants de 3 à 13 ans, de Montans, Parisot, Peyrole, mais aussi des communes voisines dans la mesure des places disponibles : Loupiac, St-Anatole, Giroussens, Lisle, Técou etc...

Les repas sont préparés par Marie-Rose Condat et servis à la cantine scolaire.

La direction est assurée par Marie-Line Pagès, dynamique mère de 3 enfants, ayant une grande expérience d'animation dans la région de Toulouse, et diplômée BAFD.

L'encadrement est assuré par 5 moniteurs et monitrices dont François Boszodi de Parisot.

Les activités sont nombreuses : outre les traditionnelles sorties à la piscine (Lavaur, avec pique-nique au Pech) et au poney (Poney-city à Damiatte), sont prévues des visites au musée de Gaillac, au moulin de Lautrec, une journée au Ludolac de St-Lieux et une visite à notre "voisin" qui ouvre ses portes cette année : le centre aéré de Cadalen, avec jeux, concours sportifs et pique-nique ensemble.

Ce sont encore : randonnées dans les sentiers de la commune, jeux dans la forêt ou dans un grand pré ombragé cédé gracieusement par la famille Munoz, pêche à la ligne, tennis, foot, bricolage et de nombreuses activités manuelles.

L'objectif principal de "Familles Rurales" est d'offrir aux enfants, bien plus qu'un moyen de garde, détente, épanouissement, loisirs qu'ils n'auraient pas chez eux, dans une atmosphère familiale.

Souhaitons que cet objectif soit atteint et que beaucoup d'enfants puissent en bénéficier.

Pour inscriptions ou renseignements, des formulaires sont disponibles dans les mairies de Parisot - Montans - Peyrole - Loupiac - Giroussens.

UN BEAU SPECTACLE

Parisot a fêté la Musique par un agréable et brillant spectacle qui avait attiré de très nombreux auditeurs le 19 juin dernier, dans notre salle des fêtes.

Présenté avec esprit par M. MEREAU, notre compatriote de la Rouquette, interprété avec brio par les chœurs, un programme varié a pu satisfaire tous les amateurs de musique. Les œuvres interprétées ont été saluées par les chaleureux applaudissements d'une assistance ravie de cette soirée parfaitement réussie qui, nous l'espérons, ne restera pas sans lendemains.

CHEZ NOS GENDARMES

A Lisle, le 25 Juin, un agréable vin d'honneur saluait, avec un soupçon de regret, le départ du sympathique gendarme Alain ROUSSY, nommé à ALBI.

Nous lui disons à nouveau combien nous avons apprécié la cordialité de nos rapports au cours de ces derniers mois et nous lui exprimons tous nos vœux de réussite dans l'avenir.

**LE SAMEDI 22 AOUT à 20 h. à PARISOT
NOS GRILLADES**



**SUPPLEMENT
AU**

**BULLETIN MUNICIPAL DE PARISOT 81
N° 31 - JUILLET 1992**

UNE COMMUNAUTE DE COMMUNES

Exposé du Maire : (2 Juln 1992)

L'ouverture prochaine de la Voie Rapide ALBI-TOULOUSE va modifier profondément les flux de population entre Toulouse, métropole régionale, la ville d'Albi et les villes et bourgs situés autour de ce nouvel axe routier.

Les études conduites par l'Association "Voie Rapide et Développement" ont nettement démontré que seule l'organisation des communes entre elles autour d'un projet global, leur permettrait d'éviter la mise en jeu de concurrences néfastes au développement que peuvent espérer les communes de ce territoire dès la mise en circulation d'un axe de communication rapide.

La mise en commun de la réalisation d'un projet de développement :

- assurera la cohérence indispensable à la promotion du territoire concerné,
- permettra d'offrir un ensemble d'équipements et de prestations nécessaires à l'installation d'activités nouvelles ainsi que l'environnement social et culturel souhaité par les entreprises et leur personnel,

- deviendra un outil puissant pour la création de l'image forte d'un territoire organisé, prêt à accueillir des entreprises extérieures.

D'autre part,

1° - la loi du 6 Février 1992, sur l'Administration Territoriale autorise la création d'une nouvelle forme de structure intercommunale à fiscalité propre dite "Communauté de Communes". Mieux adaptée que les formules en vigueur jusqu'ici, elle offre des avantages tels que - l'institution d'une Taxe Professionnelle de Zone d'activités" - et la récupération du FCTVA durant l'exercice au cours duquel sont réalisés les investissements dont il relève.

2° - La voie rapide Albi-Toulouse sera ouverte à la circulation en Novembre 1992 jusqu'à Gémil et en été 1993 jusqu'à Toulouse.

3° - Les études pré-opérationnelles soulignent l'importance d'un démarrage rapide de travaux d'équipements des structures d'accueil qui doivent être engagés au plus tard à l'ouverture du 1er tronçon de la Voie routière, pour assurer la promotion et une commercialisation efficace.

En conséquence, le Maire propose à l'Assemblée :

- d'adopter le projet de statuts présenté qui prévoit notamment de déléguer des compétences :

- en matière économique, pour des zones d'activités intercommunales situées sur des sites désignés après accord avec

**SECRETARIAT
DE MAIRIE
CONGÉS 1992**

Pendant les congés de Mme DELOUTEAU, une permanence sera assurée, du 13 Juillet au 16 Août inclus :

- les JEUDIS 16-23-30 Juillet de 9 h. à 12 h. et de 13 h. à 16 h.
- les MARDIS 21 et 28 Juillet de 9 h. à 12 h.

les communes concernées,

- en matière d'aménagement du territoire, par l'établissement d'un schéma directeur d'aménagement des espaces intercommunaux et la création, l'acquisition et la gestion de réserves foncières nécessaires à la réalisation du projet global d'aménagement défini par le conseil de communauté,

- en matière d'habitat avec la création et la gestion d'un fichier intercommunal de l'habitat locatif,

- en matière culturelle et sportive par la réalisation et la gestion des équipements intercommunaux demandés par les collectivités ou établissements publics concernés seulement.

- d'instituer une Taxe professionnelle de zone d'activités et de prévoir les conditions de répartition du produit de la taxe professionnelle de zone aux communes adhérentes.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL :

- APPROUVE le rapport du Maire,
- DONNE SON ACCORD pour la création d'un Communauté de Communes,
- APPROUVE le projet de statuts de Communauté de Communes joint à la présente délibération,
- DECIDE D'ADHERER à la Communauté de Communes "TARN et DADOU",
- DESIGNE en qualité de Délégué Titulaire : M. Yvon VALAX,
- DESIGNE en qualité de Délégué Suppléant : Mme Annie MARIE-VIRGINIE.

NOTRE ECOLE

LE JOURNAL

Le numéro 5 du Journal de nos écoliers, entièrement conçu et rédigé par eux est sorti récemment de l'imprimerie.

Il ne vous en coûtera que 10 F. pour tout savoir sur l'âge de l'école, sur la vie des abeilles, sur les jeux olympiques d'hiver et pour apprécier tout le charme de la dernière page où nos tout petits élèves de la maternelle nous apportent la preuve de leur esprit plein d'humour.

On ne vous en dit pas plus. Sachez simplement qu'il reste des numéros en vente à la Mairie, chez Mme Pech et, bien sûr à l'école.

DES CHANGEMENTS

A la rentrée prochaine le corps enseignant va changer dans sa totalité.

En effet, les institutrices et instituteurs de cette année partent vers d'autres cieux : Mme COMBELLES occupera un "mi-temps" à Lisle, Mme BIRBES un poste de remplaçante à Gaillac, M. FARRÉ devient responsable des classes "nature" de la base de Razisse et M. COMBELLES, conseiller pédagogique en éducation physique à Carmaux.

A tous, nous souhaitons bonne chance et réussite dans leur carrière.

LA COUR DE L'ECOLE

Enfin, ça y est ! La première tranche de travaux est terminée et la cour de l'école présente un nouveau visage.

Très bientôt le sol sera changé et on pourra jouer au basket, au volley et au foot.

Mais d'ores et déjà, sur la structure de jeu installée, on peut glisser, grimper, sauter, s'équilibrer... enfin, quoi,... JOUER !

Parisot d'autrefois...

PETITE HISTOIRE D'AUTREFOIS

Dans un ouvrage publié il y a plus de cent ans et intitulé "Description complète du département du Tarn", nous avons pu lire le chapitre consacré à la commune de PARISOT.

Nous le reproduisons ci-dessous en l'accompagnant de quelques commentaires que nous suggère sa lecture.

"La petite commune de PARISOT s'étend sur la rive gauche du Tarn, au sud de Lisle-sur-Tarn, et comprend une partie de plaine située en terrasse du Tarn et une série de plateaux plus ou moins élevés qui séparent le bassin du Tarn de celui du Dadou.

Le lieu de Parisot est mentionné très anciennement ; il paraît que cette communauté avec plusieurs autres de l'Albigeois fut donnée en 961 par Raymond 1er, Comte de Rouergue et Marquis de Gothie, à ses deux fils Hugues et Ermangaud. Cédée plus tard à Philippe de Montfort, Seigneur de Castres, elle fit partie de la judicature de terre basse de l'Albigeois, passa dans le domaine des Comtes de Comminges et de Foix, et fut enfin réunie au domaine du roi en 1, 700, sous le règne de Louis XIV.

Mais bientôt après elle fut cédée avec Giroussens et Peyrole au Marquis d'Ambres, en échange des propriétés considérables que ce dernier possédait à Versailles. Le domaine de Parisot fut alors évalué à 800 livres.

Le petit village de Parisot est situé au pied des côteaux de Gratelauze et est traversé par la route départementale n° 24 de Gaillac à Lavaur (aujourd'hui C.D. 87) et par le chemin d'intérêt commun n° 19 de Rabastens à Briatexte (C.D. 19).

Il y a dans l'année trois foires dont deux très fréquentées, le 11 novembre et le Mercredi Saint.

L'église située hors du village est très petite et n'offre aucun intérêt, elle doit être reconstruite. (tout est dit pour justifier



Dans les années 30...

sa démolition et mettre en œuvre la construction d'une nouvelle, auréolée de tous les avantages. Hélas ; nous pouvons constater aujourd'hui l'espérance de leur illusion déçue).

Le territoire de la commune est arrosé au Nord par le Tarn, au Sud par deux ou trois ruisseaux qui vont se jeter dans le Tarn à un ou deux kilomètres au-dessus de Saint-Géry, (ici l'historien fait erreur, la commune de Parisot n'est pas limitrophe du Tarn. Si les deux ruisseaux principaux, le "Parisot" et celui de la "Moulline" se rejoignent au lieu-dit le "Bois d'Avignon" pour n'en former qu'un seul, (la limite de la commune s'arrête à leur jonction, traverse la commune de Louplac sur quelques centaines de mètres avant de se jeter dans le Tarn).

Le sol étant argilo-silicieux (Lizes) dans la plus grande partie l'étendue, le marnage et le chaulage ont été appliqués avec succès à un grand nombre de terres.

On recueille dans la commune du blé, de l'avoine, du maïs et du seigle dans les terres plus maigres et qui n'ont pas reçu d'amendement.

La superficie de la commune est de 2899 hectares : dont 1591 de terres labourables, 6 de jardins, 213 de prés, 382 de vignes, 469 de bois, 157 de friches.

Il y a dans la commune 235 maisons et une population totale de 1030 habitants. Les maisons du village sont au nombre de 47, et il y a 172 habitants.

La paroisse de Parisot, dont l'église est dédiée à Saint-Jacques, célèbre sa fête le 25 juillet. (Il n'est point fait mention de l'église de Sainte Sigolène si fortement liée au passé de notre commune. Pas un mot également sur le château de Vabre ou le souterrain du Vigné dont tous nos anciens nous parlaient).

A.E.



Le calme de la Place

... ET
AUJOURD'HUI...

**NOTEZ LA DATE
du 22 AOUT !
à 20 H.**

**GRILLADES
à
PARISOT**